



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la  
Formation Professionnelle,

**FORCE OUVRIÈRE**

1, rue Sédillot – 67000 STRASBOURG

Tél : 06 17 33 61 57

[nicolas.robert@ac-strasbourg.fr](mailto:nicolas.robert@ac-strasbourg.fr)

### Déclaration des élus **Force Ouvrière** au CSA-SD du mardi 5 septembre 2023

Monsieur le Directeur académique, Mesdames et Messieurs les membres du CSA-SD du Bas-Rhin,

C'est dans un contexte toujours aussi alarmant que nous nous retrouvons à l'entame de cette nouvelle année scolaire.

En cette rentrée, l'Ecole publique manque de tout : d'enseignants, de personnels administratifs, d'AESH, d'AED, de médecins, d'infirmières, d'assistants sociaux... Les effectifs vont à nouveau exploser et le ministre Attal prétend régler le problème des cours non assurés par les remplacements de courte durée tant chronophages qu'inutiles et inapplicables, ou par la surveillance des élèves par des AED devant des ordinateurs.

« Le Pacte », dont la mise en œuvre se fait dans le flou le plus total, constitue une nouvelle attaque contre les statuts pour mettre au pas les personnels. Il est massivement rejeté, comme sont rejetées toutes les mesures de destruction de l'Ecole. Le ministre est contraint d'annoncer le report des épreuves de spécialité du Bac au mois de juin... mais maintient le contrôle continu et la machine à trier Parcoursup, qui empêche chaque année l'accès de milliers de bacheliers aux études supérieures. Il maintient également son offensive contre les lycées professionnels pour placer les jeunes sous la coupe du patronat...

La rentrée, c'est aussi l'entrée en application le 1er septembre de la réforme des retraites qui volent deux ans de vie aux travailleurs. Pendant ce temps, le pouvoir d'achat des fonctionnaires continue de s'effondrer alors que l'inflation explose...

Et que fait le gouvernement ?

Dans une interview, le président Macron s'est livré à une nouvelle offensive contre l'Ecole publique et le statut des personnels. Il a notamment déclaré : « *Il y a trop de vacances, et des journées trop chargées. Les élèves qu'on aura évalués, et qui en auront besoin, il faut qu'on puisse les faire rentrer le 20 août pour leur permettre de faire du rattrapage.* »

Alors que la France est un des pays européens avec les vacances d'été les plus courtes, le président Macron estime donc qu'il faudrait stigmatiser les élèves en difficulté en les privant de 2 semaines de vacances ainsi que tout ou partie des enseignants pendant que leurs camarades de classe, frères, cousins plus favorisés seraient encore en congés !

La FNEC FP-FO rappelle que 2 000 postes d'enseignants sont supprimés lors de cette rentrée scolaire et que, lors du premier quinquennat Macron, 7 900 postes ont été supprimés dans les lycées et collèges.

De ce fait, dans les écoles et les établissements, les effectifs explosent, les remplacements ne sont plus assurés, les enseignants spécialisés, et notamment ceux des RASED (réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté) font défaut. Ce ne sont donc ni les vacances « trop longues » ni les journées « trop chargées » qui expliquent les difficultés de certains élèves, mais bien le manque de postes et la dégradation permanente des conditions de travail des personnels !

Pour la FNEC FP-FO, la proposition du président Macron est une provocation, qui a le même contenu que celle de l'ex-ministre Peillon sur les rythmes scolaires, face à laquelle les personnels s'étaient mobilisés en masse par la grève.

La FNEC FP-FO revendique deux mois de congés d'été pour les personnels, l'arrêt des suppressions de postes et les créations de postes nécessaires dans les écoles et les établissements.

Et pour rendre les concours enseignants « attractifs », il faut revaloriser les personnels par une augmentation de 10% de la valeur du point d'indice ! Comment accepter les propos du président Macron « *Nous avons engagé une revalorisation historique des enseignants : c'est le cœur du pacte enseignant* » ? Le pacte, dont la FNEC FP-FO exige le retrait, c'est le contraire d'une revalorisation : c'est travailler plus pour perdre moins, c'est la remise en cause des statuts !

Après la provocation du président Macron, **l'annonce du ministre Attal d'interdire le port de l'abaya est une mesure de diversion et de division pour détourner l'attention des vrais problèmes de la rentrée et du chaos organisé par le gouvernement.**

Ce contre-feu risque de déclencher des conflits et de placer les personnels, en particulier de direction, en grande difficulté.

La FNEC FP-FO rappelle que la Laïcité, c'est avant tout le respect de la loi de 1905 qui assure la liberté de conscience et la neutralité de l'Etat, lequel ne reconnaît, ne paie et ne subventionne aucun culte. Dans un long entretien au journal Le Point, le président Macron, après avoir évoqué les émeutes de juillet 2023 dans les quartiers populaires, assigne une nouvelle mission à l'école, son nouveau « domaine réservé » : celle de participer à la, je cite, « recivilisation ». Comment ne pas voir se dessiner une entreprise de soumission de la jeunesse, sorte de complément au projet du Service National Universel qui vise à son embrigadement ? Demander aux personnels d'être les relais de ce qui s'apparente à une idéologie d'Etat, cela n'a rien à voir avec l'Ecole républicaine.

Le respect de la laïcité passe par l'abrogation des lois anti-laïques, l'arrêt des mesures de territorialisation et de privatisation de l'Ecole : « Fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée ! »

Décidemment, l'été est une période propice pour faire passer les mauvais coups contre les salariés, en témoigne la publication le 30 juillet par le gouvernement Macron-Borne des décrets d'application de la réforme des retraites, toujours massivement rejetée par les travailleurs et la population !

De la même manière, à quelques jours de la rentrée scolaire, le ministre Attal a choisi de faire paraître le décret n°2023-777 relatif aux directeurs d'école en application de la loi Rilhac, qui a mis en place pour les directeurs « *une délégation de compétences de l'autorité académique* » et une « *autorité fonctionnelle* ».

Ce décret avait été présenté au comité social d'administration ministériel du 16 mai 2023. La FNEC FP-FO ainsi que la FSU, la CGT, SUD et le SNALC avaient voté contre (11 voix) tandis que le SE-UNSA et le SGEN-CFDT votaient pour (4 voix).

### **La suppression du décret de 1989 modifie profondément le rôle du directeur**

Avec ce décret, qui supprime le décret de 1989 sur la direction d'école et s'y substitue, le ministre Attal entend mettre en œuvre de manière significative la délégation de compétences des IEN vers les directeurs prévus par la loi Rilhac.

Le directeur « *animait l'équipe pédagogique* » ? Désormais, il « *pilote le projet pédagogique* » et « *s'assure du suivi pédagogique et de la continuité des apprentissages de tous les élèves entre l'école maternelle et l'école élémentaire et entre l'école élémentaire et le collège.* »

Il « *suscitait au sein de l'équipe pédagogique toutes initiatives destinées à améliorer l'efficacité de l'enseignement* » ? Le voilà maintenant responsable « *d'engager des actions (...) permettant à l'équipe pédagogique d'améliorer l'efficacité de l'enseignement.* »

Il « *aidait au bon déroulement des enseignements* » ? il est dorénavant responsable de « *veiller au bon déroulement des enseignements.* »

Autre nouveauté, le directeur est désormais responsable de « *prendre toutes dispositions, en liaison avec les autorités administratives compétentes, pour assurer la sécurité des personnes et des biens, l'hygiène et la salubrité de l'école sur le temps scolaire.* »

Et pour que les choses soient claires, le nouveau décret précise que : « *Le directeur d'école (...) a autorité sur l'ensemble des personnes intervenant dans l'école pendant le temps scolaire.* »

Ce décret consacre donc une modification profonde du rôle du directeur - dont les responsabilités s'apparentent désormais de plus en plus à celles d'un chef d'établissement - et par conséquent du fonctionnement de l'École publique.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard s'il est publié au moment où (avec le « pacte », le dispositif « Notre école faisons-la ensemble », les évaluations d'école, l'expérimentation marseillaise...) le président Macron et le ministre Attal entendent accentuer la territorialisation de l'Éducation nationale et transformer l'École de la République en une myriade d'écoles autonomes.

Pour contraindre les directeurs à accepter le nouveau cadre qui leur est imposé et les asservir encore un peu plus ils seront évalués spécifiquement après trois ans d'exercice puis une fois tous les cinq ans, c'est-à-dire la périodicité prévue pour les évaluations d'école...

Cette évaluation spécifique est donc destinée à faire peser une pression permanente sur leurs épaules et constitue un pas supplémentaire vers un statut particulier.

De plus, la légère bonification d'ancienneté concédée ne rend pas ce décret plus acceptable ! Nul besoin de transformer les directeurs en managers ou en chefs d'établissement pour les augmenter !

Pour en finir sur les provocations, revenons sur le déplacement du président Macron dans le Vaucluse le 1er septembre qui a déclaré : « *Ce que nous voulons faire, c'est aussi une formation dès l'après-bac, professionnalisante, plus visible, qui va nous permettre de mieux planifier nos besoins et en quelque sorte de revenir à un système qu'on connaissait par le passé, qui fonctionnait, qui est un peu celui des Écoles normales.* »

A la session 2023 des concours enseignants, ce sont 3 000 postes enseignants qui n'ont pas été pourvus. Les causes en sont connues : faiblesse des salaires, dégradation des conditions de travail... mais également masterisation et réforme Blanquer des concours qui a repoussé la titularisation à BAC+6 et a développé de fait la contractualisation et les « job dating ». C'est une réalité que le président Macron ne peut ignorer.

Mais s'agit-il de rétablir les Ecoles normales qui avaient permis à des milliers d'enfants d'ouvriers et de paysans d'aller au lycée avec une bourse pour décrocher le bac, puis poursuivre à l'Ecole normale en tant que fonctionnaire-stagiaire (avec un traitement comptant pour la retraite) ?

S'agit-il de remettre en cause la masterisation et le recrutement à Bac+5 responsables de l'effondrement du nombre de candidats aux différents concours enseignants ?

**Ou s'agit-il seulement de « planifier des besoins » avec le recours à des contractuels dès le Bac, de remettre en cause les statuts des personnels et le fonctionnement de l'Ecole publique, la même pour tous ?**

**La FNEC FP-FO ne tombera pas dans le panneau de la division et appelle les personnels à se réunir dès la rentrée pour « faire bloc » sur les revendications :**

- Augmentation du point d'indice : 10% tout de suite ! Retrait du « Pacte » !**
- Abrogation de la réforme Macron des retraites !**
- Création des postes statutaires nécessaires !**
- Abrogation de Parcoursup et du bac Blanquer !**
- Retrait de la réforme des lycées professionnels !**
- Arrêt du démantèlement de l'enseignement spécialisé ! Non à l'acte 2 de l'Ecole inclusive !**
- Un vrai statut pour les AESH, un vrai statut pour les AED !**
- L'abandon de toutes les mesures visant à détruire l'Ecole publique : « pacte », expérimentation marseillaise, « Notre école faisons-la ensemble », évaluations d'école...**
- La satisfaction des revendications concernant la direction d'école : augmentation des décharges, aide administrative statutaire dans chaque école, 100 points d'indice pour tous les directeurs !**